

À l'écoute des élus

Le Conseil général a signé des contrats territoriaux avec la quasi-totalité des communautés de communes du Finistère. Alors que les 26 présidents des intercommunalités viennent d'être élus, Pierre Maille leur a proposé de les rencontrer le 19 mai, au Conseil général.



Les 26 communautés de communes

Il s'agissait d'une première prise de contact après leur élection. Sur les 26 communautés de communes ou d'agglomérations du Finistère, 17 ont changé de président à l'issue des élections municipales de mars dernier.

Le principal objectif de cette rencontre était de faire le point sur les contrats de territoires. À ce jour, seule la communauté de commune du pays de Fouesnant n'a pas encore signé de contrat avec le Conseil général. «**Nous souhaitons que nos partenaires se penchent rapidement sur les contrats en cours et fassent des propositions d'avenants pour l'automne**», ont expliqué Pierre Maille et Chantal Simon-Guillou, vice-présidente en charge des territoires et de l'environnement.

Le Conseil général pourrait ainsi, dès le mois de janvier 2015, valider ces contrats réactualisés. En l'état actuel, il semble que les contrats ne seront revus qu'à la marge. Mais il est prévisible, compte tenu des résultats des Municipales que certains projets soient ajournés et que d'autres soient inscrits dans les contrats. «**Mais nous serons plus dans la continuité que dans la rupture**», a estimé Pierre Maille.

Les projets de réformes territoriales étaient bien sûr présents dans tous les

esprits. «**Pour l'instant nous attendons les textes qui seront proposés**», a indiqué le président du Conseil général. «**Mais s'il s'agit, comme l'annonce le gouvernement, de mutualiser et rationaliser les financements, nous sommes déjà dans cet état d'esprit**».

Pour le président du Conseil général du Finistère, il faut tenir compte de la diversité du territoire français. «**Le Finistère n'est ni le Val-de-Marne, ni la Lozère**.» Il faut également renforcer les intercommunalités et dans le Finistère, des ajustements sont sans doute nécessaires pour qu'elles atteignent toutes un poids démographique satisfaisant. «**45 à 50 000 habitants, au moins, semble être une taille minimum**», considère le président du Conseil général. Pour l'instant, c'est aux collectivités de se pencher sur cette question pour voir si des rapprochements ne pourraient pas être envisageables. Mais il apparaît que quelques fusions seraient possibles.

Toujours dans un souci de rencontre et de dialogue, le président du Conseil général rencontrera les nouveaux élus municipaux, le 13 juin, au château de Trévarez.

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 5/06/2014



L'UMP : un fan club

Peut-on encore considérer l'UMP comme un parti politique ? On peut se poser la question, tant l'ombre de Nicolas Sarkozy plane sur cette organisation depuis le 6 mai 2012. Même s'il n'exerce aucune responsabilité, l'ancien président est omniprésent.

Candidat à la Présidentielle, il fait exploser les comptes de campagne en imposant des dépenses inconsiderées et personne n'ose le lui dire.

Ses comptes de campagne sont rejetés par le Conseil constitutionnel et les adhérents donnent 11 millions d'euros. Sans que personne, encore, n'émette la moindre remarque.

Aujourd'hui, on découvre qu'un système de fausses factures a été mis en place et la conclusion qu'en tirent ses partisans est : il faut qu'il prenne la tête de l'UMP.

À ce niveau de crédulité, on n'est plus dans le champ d'un parti politique mais bien dans celui d'un fan club.

PS29

Chiffre de la semaine

3 mois

Jusqu'à présent les femmes ne pouvaient valider que 3 mois de congés de maternité pour le calcul de leur retraite. Depuis le 1^{er} juin, elles peuvent valider la durée réelle de leurs congés de maternité.

UE : les priorités de la France

Le 27 mai, François Hollande a tiré les leçons de ce scrutin et rappelé les priorités de la France.



Comprendre les attentes des peuples

Le point commun incontestable, dans les 28 pays de l'Union, « c'est la montée des "eurosceptiques" - pour ne pas dire des "antieuropéens" - et c'est aussi une abstention qui reste forte. Mais des messages ont aussi été exprimés par des partis européens. Ils ont dit la nécessité de changer le cours de la construction européenne », a indiqué le président de la République.

« Ce sont tous ces messages qu'il convient d'appréhender, de manière à bien comprendre ce que sont les attentes des peuples. Il y a, pour certains, la volonté de sortir de l'Europe; mais pour les électeurs européens, profondément européens, il y a aussi la volonté de faire avancer l'Europe à un rythme différent et, surtout, avec un contenu différent. »

François Hollande a également précisé les priorités qu'il défendra auprès de ses homologues. « Après ce que nous avons fait pour stabiliser l'euro; après toutes ces années d'austérité pour beaucoup de pays, d'engagement de réduction de déficits pour beaucoup d'États, la prochaine étape c'est d'abord la croissance, l'emploi et l'investissement. »

Mais ce sont aussi les nouvelles technologies, l'industrie et, notamment, le numérique : elles doivent avoir des champions européens.

« La prochaine étape c'est d'abord la croissance, l'emploi et l'investissement. »

La troisième priorité de l'UE doit être la transition énergétique. C'est la capacité d'être moins dépendant de l'extérieur, de pouvoir économiser l'énergie, de diversifier ses sources et de répondre enfin à l'exigence de la lutte contre le réchauffement climatique.

La quatrième priorité, c'est la protection des frontières dans le cadre d'une politique d'immigration globale, de façon à ce qu'il puisse y avoir, non pas une remise en cause comme il est dit parfois de Schengen, mais des règles qui doivent être beaucoup plus claires et où des pays puissent être en cohérence avec les autres dans le cadre de leur politique migratoire.

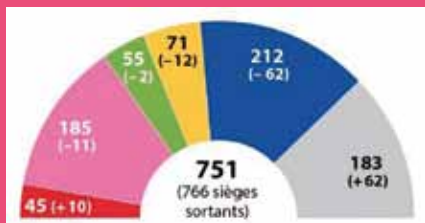
Enfin, la dernière priorité, c'est la politique européenne de défense. « La France joue son rôle partout dans le monde. La France intervient dans le cadre de mandats donnés par les Nations Unies ». Cependant, François Hollande a indiqué que, « parfois, la France a l'impression que l'Europe tarde à l'accompagner, même si l'Europe lui donne toujours son plein soutien ». Il y a des risques et des menaces aux frontières de l'Europe... Il doit donc y avoir, pour la prochaine législature, une volonté commune de mener une politique étrangère.



Pour l'Europe de l'énergie

Pour le Président, François Hollande, il était très important que la France se fasse entendre. C'était important que l'Europe comprenne ce qu'était l'aspiration, d'une grande majorité de Français : faire avancer l'Europe, croire en l'Europe... À la condition que l'Europe elle-même croit en son avenir et s'organise pour le préparer.

UE : après le vote



Le vote des électeurs européens s'est traduit par une baisse du nombre de députés dans tous les groupes, sauf dans la mouvance europhobe et eurosceptique. Le groupe du PPE compte 214 élus. Le PSE arrive en deuxième position avec 183 parlementaires. Il est suivi des groupes ADLE (64 élus) et Verts (52 élus).

Les délégations françaises au Parlement se décomposent de la manière suivante : 4 élus pour le groupe de la GUE, 13 pour le groupe socialiste (comme dans la précédente mandature), 6 pour le groupe écologiste, 7 pour le groupe ALDE (UDI), 20 pour le groupe PPE et 24 élus du Front national. Jusqu'à présent, les députés du FN siégeaient parmi les non-inscrits.

Les groupes politiques bénéficient de certains avantages, mais doivent répondre à plusieurs exigences pour être reconnus officiellement. Les groupes politiques officiels du Parlement européen devraient être créés d'ici à la fin du mois de juin, juste à temps pour

la session plénière commençant le 1^{er} juillet.

Un groupe au Parlement européen doit être constitué d'au moins 25 députés, élus dans au moins un quart des États membres (c'est-à-dire sept aujourd'hui). Quand un groupe politique est mis en place, le président du Parlement européen doit être informé de son nom, de sa composition et de sa direction.

Chaque groupe politique s'organise en nommant un président ou des co-présidents, ainsi qu'un bureau et est pourvu d'un secrétariat.

Les groupes politiques ont un rôle important dans l'agenda du Parlement européen, le choix du président du Parlement européen, des vice-présidents, des présidents des commissions et des rapporteurs, ainsi que dans la répartition du temps de parole lors des débats.

Le Parlement européen sortant était composé de sept groupes politiques, représentant plus de 100 partis différents des 28 États membres. Aujourd'hui, c'est au sein de la mouvance europhobe que les tractations sont les plus tendues pour aboutir à la création d'un ou plusieurs groupe(s).

Le Conseil des solidarités

C'est à Commana que les conseillers généraux du groupe *Finistère à gauche* se sont retrouvés, le 28 mai, pour leur séminaire de travail de printemps.

« Deux fois par an nous nous retrouvons pour préparer les sessions et les budgets », rappelle Didier Le Gac, le président du groupe. « Après la victoire de Francis Estrabaud aux Municipales, le choix de cette commune paraissait tout indiqué. »

« Il s'agissait pour le groupe majoritaire de faire le point sur les dossiers qui seront présentés à la prochaine session et de débattre de la prochaine réforme territoriale », expliquent le président du groupe, Didier Le Gac, et le président du Conseil général, Pierre Maille. Les élus de gauche ont, durant ce séminaire, discuté sur le fond de la réforme, à savoir : qui est le mieux placé pour garantir le service public que les citoyens, et en particulier les plus fragiles, sont en droit d'attendre. Il

convient en effet de trouver la bonne distance entre l'usager et la collectivité. En matière d'aide sociale, par exemple, une trop grande proximité peut conduire à du clientélisme. Une trop grande distance peut, au contraire, faire perdre le lien indispensable entre les élus, qui connaissent les problématiques des bassins de vie, et les usagers.

« Le Conseil général est la collectivité des solidarités. Vis-à-vis des personnes,

mais aussi vis-à-vis des territoires », rappelle Pierre Maille. « Notre objectif est de trouver les meilleures solutions pour garantir les solidarités vis-à-vis des personnes et des territoires. »

Ce débat sur les solidarités s'est tenu, dans une commune rurale d'un peu plus de 1 000 habitants, dans le centre Finistère. Dans la salle même où ils se sont réunis, les élus du groupe *Finistère à gauche* ont pu constater l'importance du soutien apporté par le Conseil général aux petites communes. « La salle des fêtes et la bibliothèque ont été rénovées grâce à l'aide financière du Département qui a mis en place un coefficient de solidarité pour les petites communes. Il en est de même pour l'action sociale », souligne Francis Estrabaud. « Avec le budget de notre CCAS, nous ne pouvons pas mener de politiques ambitieuses », constate le nouveau maire. Pour les conseillers généraux de gauche, la réforme territoriale ne doit pas se traduire par une baisse du service public.



Didier Le Gac, Pierre Maille et Francis Estrabaud

L'invité de la semaine

L'éducation contre l'homophobie

Yoann

Le 17 mai, journée mondiale contre les homophobies, le collectif LGBTH du Finistère était présent place de la Liberté à Brest. « C'est par l'éducation à la tolérance que nous pourrions faire reculer l'homophobie », explique Yoann, l'un de ses membres.

Cap Finistère : Quel était le sens de cette journée ?

Yoann : Il s'agissait d'être présents et visibles et d'aller à la rencontre des Brestoïses pour les sensibiliser et engager le dialogue. Plusieurs associations, comme West up et Divers genres, étaient présentes pour expliquer leurs activités.

Cap Finistère : La Bretagne est-elle concernée par la montée de l'homophobie ?

Yoann : Depuis un peu plus d'un an, on assiste en effet à une vraie progression de l'homophobie. Dans le sillage du mouvement contre le mariage pour tous, la parole homophobe s'est libérée. Il ne s'agit

fort heureusement que d'une minorité mais ils se sentent maintenant libres de passer à l'acte. Le Finistère et la Bretagne sont plus épargnés que d'autres régions mais, même ici, nous ne sommes pas à l'abri d'actes homophobes. La permanence LGBT de Rennes, par exemple, a récemment été caillassée.

Cap Finistère : Comment lutter contre cette montée de l'homophobie ?

Yoann : Essentiellement par l'éducation. Pour nous, c'est par l'éducation à la tolérance qu'il sera possible de faire reculer l'homophobie. Et l'école est vraiment le lieu où cela est possible. En Français, en Histoire ou en SVT, il faut que les enseignants évoquent cette dimension, en indiquant par exemple que des écrivains comme Marguerite Yourcenar ou Simone de Beauvoir ou des artistes comme Léonard de Vinci étaient homosexuels. C'est pour cela que nous avons réalisé l'exposition « Des gays dans l'Histoire, ce qu'on ne vous a jamais appris à l'école ». C'est important, pour les jeunes

homosexuels, de savoir cela. Il ne faut pas oublier que le taux de suicide est particulièrement élevé chez les jeunes homosexuels.

L'action des collectivités locales aussi est importante. La ville de Brest nous a permis d'annoncer la journée du 17 mai en placardant nos affiches. Mais nous souhaitons qu'il puisse y avoir à Brest, à l'image de ce qui existe déjà à Rennes, un lieu identifié inter LGBT pour une plus grande visibilité. Même si nous venons de célébrer le premier anniversaire du vote de la loi pour le mariage pour tous, nous sommes résolument tournés vers l'avenir. Nous avons obtenu le droit de fonder une famille, nous voulons maintenant que la loi nous en donne les moyens avec le statut du beau-parent notamment.

Permanences : tous les vendredis de 19h00 à 21h00 à la salle Sauty, 4 rue Fontferrier (en face de l'Hôpital des armées), au centre-ville de Brest.



Agenda

6 juin

19h 30 : Conseil fédéral au local du PS à Brest.

18 juin

Vote en sections pour la liste aux Sénatoriales.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1052 - Vendredi 6 juin 2014
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste



En bref

Mise au point à Saint-Renan

Les élus de la liste *Un nouvel élan pour Saint-Renan* ont publié un communiqué pour préciser ce qui s'est vraiment passé au Conseil municipal du 28 mai. Les élus de l'opposition ont adressé un courrier à l'ensemble des membres du Conseil municipal à propos de la situation de l'adjoint à l'urbanisme qui est également géomètre-expert.

«Alors que nous avons décidé de procéder de la sorte afin d'éviter toute publicité, la municipalité a décidé de réagir publiquement tout en refusant d'en donner lecture», indique le communiqué.

Qualifié de «tissu de mensonges» et d'attaque personnelle, ce courrier interpelle les élus sur la notion de prise illégale d'intérêt. Il comprend un rappel des textes de lois et nombre de jurisprudences récentes qui montrent que la situation est loin d'être aussi simple que ne veut l'entendre la municipalité. La conclusion de ce courrier appelle simplement monsieur le maire à réaliser une étude juridique poussée en raison de la gravité des sanctions potentielles.

À l'inverse, l'ensemble du groupe «*Le nouvel élan de Saint-Renan*» a été violemment pris à partie par le maire et son adjoint et certaines attaques personnelles dont a été victime Serge Odeye, conseiller municipal d'opposition, sont inqualifiables.

«Ces attaques publiques, applaudies par une partie des élus, relèvent plus d'une opération d'intimidation que du débat démocratique et sont particulièrement inquiétantes pour la vie municipale».

En savoir plus : <http://www.nouvelelansaintrenan.fr/>

Une bonne nouvelle pour les petites communes



En mars 2012, le Sénat avait adopté une proposition de loi visant à répartir les responsabilités et les charges financières afférant aux ouvrages d'art de rétablissement.

«Les petites communes ne sont, en effet, pas forcément bien au fait des responsabilités qui leur incombent quand un pont franchit une voie dont elles sont propriétaires et peuvent se retrouver confrontées à des

charges financières inattendues, s'agissant des travaux dont elles ont la responsabilité sur ces ouvrages d'art», explique le sénateur François Marc qui se réjouit que l'Assemblée ait adopté le 22 mai, un texte qui devrait soulager les finances des communes.

Un nouveau passage du texte est prévu au Sénat auprès duquel le texte a été transmis le 23 mai. «Le parcours législatif de ce texte, initié au Sénat, laisse augurer une issue favorable pour les petites communes», se félicite le sénateur du Finistère.

Pouvoir d'achat dans la fonction publique



Marylise Lebranchu, ministre en charge de la Fonction publique, a confirmé le 28 mai son intention de faire bénéficier les fonctionnaires les plus modestes - comme leurs homologues du secteur privé - d'un allègement de leurs cotisations salariales.

La ministre a ainsi confirmé l'inscription prochaine, dans le cadre loi de finances rectificative, d'une mesure destinée aux 2,2 millions d'agents dont la rémunération est comprise entre 1 et 1,5 Smic. Cet important coup de pouce se traduira par une hausse de salaire annuelle pouvant aller jusqu'à 500 euros net.

«Par ce geste, le gouvernement contribue à redonner du pouvoir d'achat aux agents publics aux revenus les plus modestes. Cette mesure vient s'ajouter au dispositif, annoncé en septembre 2013, à destination des fonctionnaires des catégories B et C, qui a permis un gain individuel d'environ 440 euros net par an», a rappelé François Kalfon, secrétaire du PS à l'Emploi.

Électro-mobilité

Le 6 mai, la proposition de loi facilitant le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur l'espace public a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale. «Cette proposition portée par le groupe socialiste, et soutenue par les écologistes et les centristes, est une nécessité tant pour accélérer la transition énergétique que pour augmenter le pouvoir d'achat des automobilistes», estime Annick Le Loch.

Aujourd'hui, seules les communes et les intercommunalités sont compétentes pour

implanter des bornes de recharge sur l'espace public.

La proposition de loi vise à remédier à cette situation en permettant à l'État ou à un opérateur national de mettre en place un réseau de bornes de recharge sur le domaine public. Son ambition est d'atteindre 16 000 bornes de recharge (contre 8 000 aujourd'hui) réparties sur l'ensemble du territoire d'ici 2014.

«Mes collègues députés et moi-même avons voulu agir vite sur cette question essentielle qui vise à la fois à préserver l'environnement et à offrir aux conducteurs de voitures électriques une offre digne d'un véritable service public», insiste la députée du Finistère.

Annonces légales & judiciaires

SCI LE COLOMBIER

10, route de Keraliou
29470 PLOUGASTEL DAOULAS
RCS BREST 423 704 535

Aux termes d'une délibération du 30 avril 2014, la collectivité des associés a pris acte :
- de la démission du gérant Monsieur MOURRAIN et de son remplacement par Monsieur NASSAR Ghassan demeurant 8, rue de Brest - 29850 GOUESNOU, à compter de ce jour.

- du transfert du siège social du 10, route de Keraliou - 29470 PLOUGASTEL DAOULAS au 8, rue de Brest - 29850 GOUESNOU.

Les articles 4 et 13 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
Le Gérant.

Monsieur SANTOS FERREIRA José-Manuel, né à LANDERNEAU (Finistère) le 4 janvier 1975, demeurant 39, lotissement de Kerhuel - 29800 LA ROCHE MAURICE, tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur :

SANTOS FERREIRA-BARBIN Marie, née le 9 novembre 2011 à BREST (Finistère) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de FERREIRA afin de s'appeler à l'avenir : FERREIRA.

EURL DU CRÉACH

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège : Créac'h Quelen - 29233 CLÉDER
RCS 421 801 093 BREST

Aux termes d'une décision en date du 29 avril 2014, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargée de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.